

Manufacture des Tabacs

Compte-rendu du Stammtisch du 17 novembre 2009

Lieu : Café « Le petit Glacier » rue d'Austerlitz - Strasbourg

Présents :

- une quarantaine d'habitants du quartier
- des membres du Conseil de Quartier
- des membres de l'AHBAK, du CARDEK et de la FCPE
- Alain JUND, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme
- Michèle SEILER, adjointe au Maire – quartier Bourse-Esplanade-Krutenau
- Henry DREYFUS, conseiller général, conseiller communautaire délégué à l'insertion

Excusés : C.Trautmann, Jean Baptiste Metz et 6 autres personnes

I. Intervention de Chip Buchheit – historienne spécialisée en patrimoine industriel

> cf *présentation jointe* et sur le site <http://www.ahbak.org>

Remarque introductive de Chip Buchheit sur les difficultés rencontrées en Alsace concernant la sauvegarde et la valorisation du patrimoine industriel (peu d'intérêt pour ce type de patrimoine, destruction de nombreux édifices industriels).

Chip Buchheit rappelle l'intérêt national du bâtiment de la Manufacture des Tabacs de la Krutenau et indique qu'un diagnostic patrimonial qu'elle a réalisé en 2006 a permis d'empêcher la destruction du bâtiment et de sensibiliser les élus à l'intérêt patrimonial et culturel du site.

Manufacture des Tabacs - caractéristiques générales :

- superficie du terrain : 147 ares (dont 79 bâtis)
- date de construction : 1849-1852 (agrandissement en 1860-66 : ajout des ailes latérales)
- exploitants successifs du site :
 - > monopole d'Etat
 - > 1995 : privatisation de la SEITA
 - > 1999 : ALTADIS (fusion SEITA / TABACALERA)
 - > 2007 : rachat par Imperial Tobacco
- architecture :

La Manufacture des Tabacs de la Krutenau est le prototype des Manufactures françaises type *Eugène Rolland*.

La Manufacture présente de belles capacités de réemploi, du point de vue des espaces intérieurs (22 000m² de surface) et extérieurs disponibles.

Exemples, entre autres, de réemploi pour les manufactures type E.Rolland dans d'autres villes françaises :

- Châteauroux : locaux tertiaires, hôtel de voyageurs
- Marseille : services municipaux, pôle audiovisuel, activités culturelles et associatives
- Nancy : cité culturelle, pôle universitaire
- Orléans : DRAC Région Centre (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

- Toulouse : pôle universitaire
- Réglementation en cas de départ d'un exploitant d'un site industriel :
- pour l'exploitant : le cas échéant obligation d'assainir le site
 - pour la Commune : procéder à des démolitions en cas de risques ou dangers avérés,

Elle souligne également la spécificité de la Manufacture de Strasbourg du fait d'un fort ancrage dans la vie de quartier de la Krutenau.

Conclusion de l'intervention : Les ingrédients essentiels à la sauvegarde et au réemploi d'un tel bâtiment industriel (d'après les observations sur différents sites similaires en France) sont les suivants :

1. l'engagement d'une association
2. le soutien de la municipalité
3. l'élaboration d'un projet

La protection administrative - type *inscription* à l'Inventaire des monuments historiques, ou procédure de *classement* - n'est pas un facteur déterminant de la réussite du projet.

Ceci étant, l'inscription peut être utile au préalable pour éviter la destruction du bâtiment (une demande d'inscription avait été faite par C.Buchheit mais restée lettre morte).

Le classement lui « monumentalise » le lieu et crée des contraintes à son réemploi.

II. Intervention des élus présents

Alain JUND :

A l'heure actuelle pas de projet établi pour le réemploi du site : respect de la période de décence vis-à-vis des employés encore en activité.

La/nouvelle(s) fonction(s) du site devront être en adéquation avec d'une part les besoins du quartier, mais également à l'échelle de la Ville, et de l'Agglomération Strasbourgeoise.

Le lieu devra accueillir différentes fonctions, pour en faire un lieu de vie du quartier et de la Ville et ainsi éviter une période « couvre-feu ».

Michèle SEILER :

La Manufacture est l'âme du quartier ; il est nécessaire de garder cet esprit.

L'histoire du lieu est très liée aux femmes ouvrières. Mme Seiler a demandé à les rencontrer mais s'est heurtée à un refus.

Henry DREYFUS :

Nécessité de garder la mémoire du lieu en hommage aux générations d'ouvrières et d'ouvriers. Rappeler également l'histoire du tabac en Alsace.

Etat des lieux sur l'état de reclassement des ouvriers et employés :

227 licenciements ont été programmés ; difficultés rencontrées pour le reclassement de tous les salariés, au vu des délais très courts de fermeture du site.

Imperial Tobacco (exploitant actuel du site) s'est engagé à financer 227 emplois sur la CUS (mais pas forcément pour les personnes licenciées) > il s'agit là d'un engagement financier non d'un engagement moral.

A l'heure actuelle :

- 59 postes non encore reclassés (dossier en cours)
- des départs de salariés ont eu lieu sur d'autres sites d'Imperial Tobacco à Nantes et à Toulouse
- certains salariés ont été employés sur le périmètre de la CUS

III. Interventions

- Attention à ne pas procéder systématiquement à un classement de tels sites car cela restreint le champ d'action pour la réhabilitation du site. Et aussi : la jachère du site comprend 2 lieux : Krutenau et Meinau. Actuellement le site de la Krutenau est classé au POS zone d'activité industrielle ou artisanale

- quels sont les instruments juridiques à notre disposition pour se prémunir face à toute

tentative de spéculation immobilière et pour permettre à un projet public de voir le jour ; quelle volonté politique, quelle méthodologie et boîte à outils, et quelles échéances à se fixer pour que la collectivité soit en capacité de mener un projet avec maîtrise du site ?

- problème de la cherté du lieu pour l'acquérir et pour le transformer.
- attention à la surenchère immobilière (type hôtel de luxe, logement grand standing).

Possibilité de partenariat public/privé mais il est impératif qu'il y ait la maîtrise publique du site pour un ou des projets d'intérêt général

- Un participant soulève la question du droit : comment imposer une fonction d'un lieu à un acquéreur ou gestionnaire privé ?

Réponse A.Jund : importance des négociations, du rapport de force public/privé.

- Actuellement la préemption est impossible, il faut réfléchir à un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour pouvoir imposer un projet ; mais subsiste tout de même le problème du financement.

- Penser également à la possibilité d'occupation alternative des lieux : initiative d'occupation culturelle et politique comme cela existe à l'étranger (quartier Vauban à Freiburg, « squatt » à Bâle dans un lieu industriel délaissé)

- Une habitante souhaite que ce lieu devienne un lieu de rencontre pour tous et pour tous les âges : crèche pour les familles du quartier, salle de cinéma "familiale", lieu d'exposition pour les artistes du quartier..

- Autres propositions d'usage du lieu :

- lieu pour l'interculturalité à Strasbourg : le manque d'un tel lieu a notamment été soulevé lors de la restitution des Assises de la Culture

- pôle de compétitivité / lieu de création artistique

- services à la personne ou initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire

- lieu dédié à la mémoire de l'histoire du tabac et des savoirs faire ouvriers : les ouvriers pourraient être sollicités pour y contribuer.

- Une personne soulève les problèmes d'accessibilité du lieu et d'ouverture du lieu sur le quartier : toute la configuration du quartier serait à revoir avec l'éventualité de l'abattement du mur rue de la Manufacture.

- Chip Buchheit :

- importance de la consultation des habitants du quartier -> exemple dans la Ruhr où il ne s'agissait pas seulement de régler le problème de reclassement d'un site, mais également de prendre en compte les besoins des habitants.

- il n'est pas encore temps de « patrimonialiser », il faut laisser du temps aux ouvrières et ouvriers du lieu de faire le deuil de cette fermeture et être là dans 5-10 ans pour recueillir leur parole et leur mémoire du lieu.

- enjeu : garder l'identité du lieu ; même avec une nouvelle fonctionnalité, ce lieu racontera l'histoire du quartier à lui tout seul.

En conclusion, il est demandé aux élus présents

- la possibilité de visiter le site (réalisation le 23 janvier 2010)
- de participer à une réunion de commission Conseil Quartier pour préciser les possibilités juridiques de la Ville ainsi que ses projets pour le site Krutenau (prévue le 27 janvier 2010).

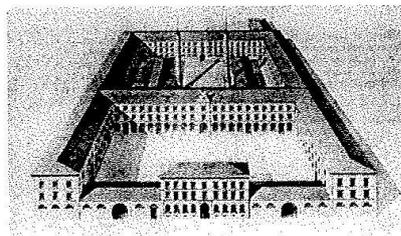
Strasbourg, janvier 2010

Anne Lux

Christiane Goetz

LA MANUFACTURE DES TABACS
DE STRASBOURG

(1849-1852)



Surface

terrain : 147 ares (dont 79 bâtis)

État des bâtiments : bon

DESCRIPTION

Matériaux :

gros œuvre : grès ; pierre de taille ; bossage ; enduit partiel

couverture : tuile mécanique

Structure :

Plan : plan carré régulier :

Vaisseaux et étages : sous-sol, 2 étages carrés, étage de comble

Élévation : élévation à travées

Toit : à deux pans ; croupe ; toit en pavillon

Etat des bâtiments :

bon état de conservation

INTERET HISTORIQUE : ANCIENNETE, REPRESENTATIVITE, RARETE

- un monopole d'Etat depuis 1810 (statut conservé entre 1870-1918) jusqu'à la privatisation des activités de la SEITA : fusion SEITA/TABACALERA créant ALTADIS, puis rachat par Imperial Tobacco, en 1997)
- en 1912 : 9000 planteurs de tabac en Alsace (culture caractéristique du 19^e s. car fut progressivement remplacée par la culture du houblon)
- construite en **1849-1852** (agrandie en **1860-1866** par l'ajout des 2 ailes latérales qui « ferment » l'ensemble) ; direction des travaux : Eugène Rolland, Directeur Général des Manufactures de l'Etat
- fabrication : tabac à priser, à mâcher, scaferlatis et cigares ; puis cigarettes et cigares ; puis cigares
- équipements fournis par la Sté Alsacienne de Construction mécanique à Illkirch (torréfacteurs, hachoirs, cylindres mouilleurs, moulins à râper)
- site bombardés en août 1870 (reconstruction à l'identique) et en sept. 1944 (reconstruction à l'identique à l'exception de la nouvelle chaufferie avec cheminé à l'emplacement de la barre centrale détruite)
- Première grande manufacture mécanisée de France et modèle du genre

La Manufacture est considérée comme particulièrement représentative d'une culture et de savoir-faire bien implantés en Alsace et de l'industrialisation de la fabrication
Est la première grande manufacture mécanisée de France et modèle du genre

EFFECTIFS :

1697 : 1500 travailleurs

1718 : 8000 répartis dans 78 petits établissements artisanaux

1740 : 1500 à 1600 ouvriers répartis dans 42 ateliers de tabacs à Strasbourg

1802-1803 : 10 000 ouvriers en Alsace (hommes, femmes, enfants)

1830 : 200 ouvriers (manufacture installée en 1811 dans l'ancienne abbaye de St-Etienne, actuel lycée place St-Etienne) : 200 ouvriers

1914 : 250

1920 : plus de 500 ouvriers

1933 : 144 hommes et 707 femmes

2008 (fermeture) : 207

production record : 480 millions de cigares et cigarillos en 1981 (la moitié de la production nationale)

Représentativité de l'évolution des modes et des techniques de fabrication (savoir-fair, mécanisation et spécialisation)

INTERET ARCHITECTURAL DE LA MANU DE STRASBOURG

Rappel : 3 types architecturaux :

I. « fermes d'Etat » (18^e siècle) : *construction correspondant à une fabrication généraliste faite « à la main »*

8 établissements dont 6 disparus et 2 réhabilités à Tonneins et Morlaix)

II. « manufacture Eugène Rolland » ¹ (19^e siècle) ; *construction correspondant au début d'une spécialisation de la fabrication et à l'introduction du machinisme* ²

La toute première est construite à Strasbourg ; la construction inaugure un plan adoptant une nouvelle organisation des ateliers ; constitue le modèle prototypique qui est reproduit pour 18 autres établissements en France entre 1853 et 1902.

III. « manufactures du 20^e s. » : *spécialisation des fabrications avec mécanisation et intégration*

rareté :

les 2 Manufactures de Strasbourg et de Metz étaient jusqu'à leur fermeture (2008) les deux dernières usines du 19^e siècle en activité (1100 emplois supprimés au total dont 207 à Strasbourg)

DES CONSTRUCTIONS AUX CAPACITES DE REEMPLOI DEMONTREES (cf tableau page suivante)

Après avoir laissé le champ libre jusqu'aux années 1980 aux outrances de la promotion immobilière... une dizaine de sites historiques démolis

Au total , 34 manufactures construites en France entre 1721 et les années 1950 (1/3 disparues)

19 établissements du type Rolland (dont le prototype à Strasbourg) dont :

- 4 disparues
- 11 réhabilitées

¹ : du nom du directeur qui en établit les plans

² : séparation nette des fonctions de fabrication / stockage / centrale thermique (notamment pour éviter les incendies).

Nouvelles destinations des Manufactures du 19^e siècle

- Châteauroux : logements - *après vente au secteur privé*
- Nantes : logements, services municipaux, bibliothèque, salles de sport, crèches – *propriété communale*
- Marseille : Pôle culturel et patrimonial – *propriété communale*
- Tonneins : réhabilitation en cours
- Riom-la-Varenne : projet de réhabilitation par Altadis (*maintenu par Imperial Tobacco ?*)
- Le Mans : nouvelle Direction Générale d'Imperial Tobacco
- Orléans : nouvelle Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre
- Toulouse : nouvelle Université des Sciences sociales
- Aix-en-Provence : bibliothèque
- Issy-les-Moulineaux : complexe de logements, bureaux, commerces restaurant, parking souterrain (*propriété Bouygues*)

Sites désaffectés : Metz et Strasbourg (pas de projets connus)

On notera :

- que les protections Monuments Historiques n'ont pas toujours empêché les démolitions
- que les bâtiments désaffectés ont souvent été l'objets de malencontreux incendies...
- que la réussite d'un réemploi nécessite l'engagement des collectivités territoriales (Municipalité notamment)

de vraies capacités de réemploi (cf mémoire d'architecte proposant 300 logements³), de belles réhabilitations qui laissent jusqu'ici à l'écart LE prototype du genre... la Manu, c'est aussi surtout un lieu de travail particulièrement symbolique de l'industrie alsacienne et strasbourgeoise